

## INSCRIPTIONS ECOLE PRIMAIRE "Carenthia"

Enfants concernés: \*Les élèves nés en 2022

\*Les nouveaux arrivants sur Charentay

1. L'inscription doit être faite, en premier lieu, à la Mairie, pendant les heures de permanences :

le lundi de 8h30 à 11h00 le mardi de 15h00 à 17h30 le jeudi de 8h30 à 11h00 le vendredi de 15h00 à 17h30 le samedi de 8h30 à 11h00

## **Vous munir:**

- o du livret de famille ou d'une copie d'extrait d'acte de naissance ;
- o d'un justificatif de domicile;
- d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge :
   antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique (carnet de vaccinations ou carnet de santé);
- o éventuellement du certificat de radiation de l'école fréquentée précédemment ;
- o éventuellement de la copie du jugement en cas de séparation ou de divorce des parents.
- 2. Puis l'inscription de votre enfant doit être validée à l'école primaire, auprès de Monsieur BERTRAND Pierre, directeur de l'école.
  - -le **vendredi 14 mars 2025** de 9 h 00 à 16 h 00 ;
  - -le **vendredi 21 mars 2025** de 9 h 00 à 16 h 00 ;
  - -le **vendredi 28 mars 2025** de 9 h 00 à 16 h 00 ;
  - -sur **rendez-vous** au cours de ces 3 semaines.

## Vous munir:

- o du certificat d'inscription délivré par la mairie ;
- o d'une photocopie d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique (carnet de vaccinations) ;
- o de <u>2 photos d'identité pour les enfants inscrits en maternelle</u>.
- o éventuellement du certificat de radiation de l'école fréquentée précédemment ;
- o d'une copie du jugement en cas de séparation ou de divorce des parents ;

*Ecole primaire* **2** : 04.74.66.83.56 **2** : ce.0690959t@ac-lyon.fr